



**COMITE DU JURA**  
**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU  
PROVENCAL**



## **REUNION DES PRESIDENTS DE CLUBS**

**Du 28 novembre 2015**

**Présents :** 25 clubs présents+ le nouveau club de FRAISANS (invité)

**Excusé :** Amicale Pétanque Clairvalienne

**Absents non excusés :** Pétanque Bois D'Amont, Pétanque ASPTT Grand Lons,  
A.S. Jeanrenaud.

### **Ordre du jour :**

- Finalisation calendrier 2016 (dates championnats, coupes...)
- Fonctionnement du CD39.
- Commissions.
- Informations Fédérales.
- Questions diverses

La réunion débute à 9h30.

Le Président souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, et, en particulier, aux dirigeants du nouveau club, la Pétanque de FRAISANS et son président Sylvain BIDEAUX. Nous accueillons aussi le nouveau président de PASSENANS, M. Alexandre LIGER, absent excusé aujourd'hui, mais représenté par Mme Marie-Claude TRESY. « Bien sûr, le CD39 est à vos côtés pour toutes vos questions et demandes d'informations. »

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président propose à l'assemblée d'avoir une pensée et un temps de recueillement en hommage aux victimes des attentats perpétrés à PARIS le 13 novembre dernier. Le Président DE BASTOS lit un texte de sa composition :

### **« POURQUOI CES 130-LA ? »**

C'était pour eux un vendredi soir  
Aux terrasses, on servait quelques cafés noirs  
Dans cette douceur de novembre fatale  
Certains découvraient notre capitale  
Pour d'autres, c'était l'heure du rock  
Du bonheur, il y en avait plein le stock  
Mais soudain, ils sont apparus  
Tout, tout de noirs vêtus  
Déterminés, ils ont tiré  
Tant de belles vies, ils ont enlevées  
Comment ? Pour qui ? Pour quoi ?  
Cela n'obéit à aucune loi

Seul le silence a suivi la terreur  
Nous laissant tous dans notre torpeur  
Mais ils ne nous auront pas  
Notre tête jamais s'abaissera  
La liberté, notre Liberté est invincible  
Même face à l'indescriptible  
Passé le moment du chagrin  
Il y aura toujours un lendemain  
Aujourd'hui, nous pensons aux 130  
Demain, la France relèvera la pente

Paulo DE BASTOS »

Après la lecture de ce texte, le Président reprend l'ordre du jour de la réunion :

« Au cours de cette matinée de travail, nous allons étudier l'ordre du jour qui vous a été transmis et, je le rappelle, cette réunion est un moment d'échanges, donc, au fur et à mesure, n'hésitez pas à prendre la parole.

Tout à l'heure, vous aurez la possibilité d'interpeler chaque responsable de commission et bien évidemment, vous pouvez, quand vous le voulez, me solliciter.

Je vous propose donc l'étude de l'ordre du jour. »

### **1) Finalisation calendrier 2016 (dates championnats, coupes...)**

Ce calendrier a été largement « dégrossi » à l'occasion des différentes réunions des districts. Seuls deux chevauchements restent à régler :

- Le 5 mars 2016 : Deux clubs avaient retenu cette date pour l'organisation d'un concours. Le club de MOIRANS au boulodrome de MOIRANS et celui de l'ABJ au boulodrome régional de MONT SOUS VAUDREY. Finalement, le club de l'ABJ accepte d'avancer son concours au 20 février.
- Le 7 août 2016 : Chevauchement entre le club de FONCINE et celui de CLAIRVAUX. Le club de CLAIRVAUX accepte de repousser la date de son concours au 21 août.

**Quelques précisions données au fur et à mesure de la relecture du calendrier :**

- Tous les concours des 55 ans et plus commencent à **14h00**. (Et non à 14h30)
- Le 22 juin : Le boulodrome Régional étant indisponible à cette date, le concours vétérans en triplettes organisé par le club de MONT SOUS VAUDREY, se déroulera sur le site du club : C'est-à-dire au Chalet RODOLPHE à MONT SOUS VAUDREY, (En face du stade de Football)

- Le 15 août 2016 : Précision apportée par Mme Marie-Claude TRESY : Le concours de PASSENANS sera organisé dans le cadre d'un concours découverte.
- Le 29 octobre 2016 : Le Comité a réservé cette date en vue d'organiser une journée « Handicap ». Un concours mêlant personnes handicapées et personnes valides serait organisé ce jour. Cette proposition a été formulée auprès de Monsieur Thomas DEVAUX, Président du Comité Départemental du Sport Adapté : Nous attendons sa réponse. Les Présidents de clubs seront tenus informés le moment venu.
- Monsieur TUMEO représentant le club d'ARBOIS précise que le boulodrome d'ARBOIS accueille des personnes handicapées de l'APEI tous les mercredis soir. Le Président DE BASTOS souhaite que toutes les actions qui sont menées par les clubs en faveur des personnes handicapées, soient recensées, de telle sorte à ce que nous puissions les faire connaître à la fédération. Le Président demande aux responsables des clubs concernés de faire parvenir un compte rendu de ces actions à Michel PERRUSSEL.
- Pour info : La finale du championnat Intervilles se déroulera au boulodrome régional le 11 novembre 2016.
- Arbois : Concours le 23 octobre organisé au boulodrome régional en ABC

## **2) Fonctionnement du CD 39 :**

Le Président DE BASTOS évoque le problème de rétention de l'information au niveau des clubs. Le CD 39 a fait de gros efforts dans la communication. Chaque responsable est informé très rapidement, en tous cas dans des délais raisonnables, des informations qu'il doit connaître. Les comptes rendus des réunions du CD 39, les comptes rendus des commissions, les informations régionales et/ou nationales sont diffusées à tous les responsables des clubs. Pourtant, nous constatons sur le terrain une méconnaissance des informations de la part des licenciés, mêmes si celles-ci sont le résultat d'un vote des Présidents eux-mêmes. Le Président DE BASTOS insiste sur le fait que c'est le devoir d'un comité Directeur que de diffuser l'information qu'il reçoit, d'autant qu'il la reçoit précisément pour qu'elle soit largement répandue.

Les années se suivent et se ressemblent : Le Président aborde le problème vécu par plusieurs clubs cet été, qui est celui de la baisse sensible de la participation des joueurs dans les concours officiels. Le CD 39 a connu également cette déconvenue avec une participation minimale de joueurs pour son concours organisé à l'occasion du 40<sup>ième</sup> anniversaire. Cette baisse de fréquentation dans les concours est-elle une conséquence de la conjoncture économique actuelle ? Est-elle due à une programmation pléthorique de concours ? Les joueurs préfèrent-ils, en période estivale participer à des concours sauvages où ils peuvent adopter une attitude plus décontractée ? Autant de questions qui hélas n'ont pas de réponse.

**Sur le plan financier :** Jean-Marie MARAUX précise qu'il y a encore quelques clubs qui doivent leur solde 2015 au CD 39. Il leur demande de s'acquitter au plus tôt de leur dû afin qu'il puisse clore l'exercice comptable de l'année.

Le trésorier présentera en détail les comptes du Comité cet après midi à l'occasion de l'Assemblée Générale. D'ores et déjà, il annonce que l'exercice 2015 se solde par un léger déficit de 4 000 €. Ce déficit s'explique par :

- Une dépense ponctuelle liée à l'organisation du 40<sup>ième</sup> anniversaire du Comité.
- Un petit bénéfice de 1 114.50 € de notre loto qui s'avère nettement en dessous de ce que nous avons espéré
- Les frais de participations au CNC jeunes qui n'étaient pas prévus car liés à la qualification effective de nos jeunes.

### **Les concours découvertes :**

Le Président a pris contact avec la fédération pour demander si le CD 39 pouvait maintenir les concours « découvertes » dans son calendrier. La fédération nous encourage à continuer d'inscrire ce type de concours dans notre calendrier d'autant qu'ils contribuent à faire connaître notre sport à des personnes non licenciées. Un groupe de travail réfléchit actuellement sur les modalités de la mise en œuvre ces concours, peut-être avec la possibilité de contractualiser et de délivrer une sorte de licence. En tous cas le terme de concours « découverte » séduit fortement la fédé, laquelle pourrait labelliser cette appellation sur le plan national.

Cela dit, les concours « découverte » ont connu cet été des fortunes diverses. Certains clubs ont été amplement satisfaits d'autres beaucoup moins. Dans l'ensemble on note que ces concours sont « boudés » par les licenciés. Ils sont parfois mis en concurrence par d'autres concours dits « sauvages ». Il est utile de rappeler que la participation de licenciés à un concours sauvage alors qu'un concours inscrit au calendrier du comité est organisé dans le même district sont passibles de sanctions. Pour autant, le Président indique qu'il n'est pas dans les attributions des membres du Comité de « fliquer » ces licenciés afin de les sanctionner, bien que cela puisse se faire à posteriori si cette participation est avérée, par exemple par voix de presse.

Le Président rappelle que le CD 39 n'accorde qu'un seul concours « découverte » par jour et veille à ce qu'il ne soit pas en concurrence avec un concours qui serait organisé par un club affilié. Il rappelle également que les « élus » ont des droits, mais également des devoirs et qu'ils doivent s'abstenir, comme malheureusement nous l'avons constaté cet été de tenir une table de marques d'un concours sauvage face à un concours découverte inscrit au calendrier !!!

Certains présidents de clubs sont interpellés alors qu'ils sont étrangers à l'organisation d'un concours sur leur commune par une autre association. Cette confusion est souvent accentuée par le fait que ces associations utilisent les aires de jeux du club local, ce qui peut se comprendre dès lors que celles-ci sont communales.

Un débat s'instaure autour de la participation des licenciés à des concours sauvages. Il ressort que seule une attitude volontaire et responsable, respectueuse de notre sport, adoptée par tous les licenciés, les amèneront à participer de préférence à un concours officiel organisé par un club plutôt que de faire le choix d'un concours sauvage.

Le phénomène de la réciprocité doit également être pris en compte par les Comités Directeurs. Ils doivent inciter leurs licenciés à participer prioritairement à un concours organisé par d'autres clubs affiliés s'ils veulent en retour espérer la participation massive des licenciés de ces clubs.

**Le Président rappelle quelques indications déjà fournies lors de la précédente réunion :**

Les concours « découverte » sont organisés sous la responsabilité du Président. Ce dernier doit donc veiller à se prémunir et veiller à sa bonne organisation. Notamment il est conseillé de vérifier auprès de son assureur que les risques spécifiques liés à l'organisation de ce type de concours, ouverts à des personnes non licenciées, soient couverts.

Bien que ces concours bénéficient d'un agrément du CD 39, la contribution d'arbitres officiels est rendue caduque par le fait de la participation de personnes non licenciées. C'est donc au président lui-même qu'il incombe d'assumer l'organisation des jeux ou de désigner une personne « mesureur de points ».

### **3) Les Commissions et Informations Fédérales :**

Compte tenu de l'heure tardive, (12h15), le Président propose que ces deux points soient abordés cet après midi dans le cadre de notre Assemblée Générale.

### **4) Questions diverses :**

**Question de Monsieur JANOD Nicolas :** « Est-ce que le triplé départemental jeunes peut-il être isolé ? » Le Président dit que pour cette année, il n'est pas possible de modifier le calendrier qui concerne également les autres départements. Cette question sera posée à la Ligue et fera l'objet d'un débat dans le cadre de l'harmonisation du calendrier « jeunes ». Michel BOURGEON, président de la commission des jeunes du CD 39 pense qu'il n'est pas souhaitable d'isoler ce championnat....

**Question de Michel PYDO :** « Quel est le club support à l'organisation du triplé jeunes qui aura lieu le 19 juin à BRIOD ? Réponse : L'ASPTT GRAND LONS.

Il est 12h30. Le Président lève la séance et invite les participants à la pause méridienne.